

CAT - 026M

C.P. PL 20

Loi édictant la Loi visant favoriser  
accès logement modifiant dispositions domaine habitation

Avis du **Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)** dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est le regroupement communautaire montréalais en itinérance. Il est d'ailleurs la plus importante concertation régionale en itinérance au Québec. Depuis 1974, il défend les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Il regroupe une centaine d'organismes qui travaillent auprès de ces populations : ressources d'hébergement, centres de jour et de soir, logements sociaux avec soutien communautaire ainsi que diverses ressources actives en travail de rue et de milieu, en santé mentale, en réduction des méfaits, en insertion socioprofessionnelle et en aide alimentaire. Son action s'appuie sur une équipe de travail ainsi qu'un conseil d'administration engagé. Elle est alimentée, de façon continue, des expériences et réflexions de ses membres. Les interventions du RAPSIM interpellent les trois paliers gouvernementaux.

Plusieurs organismes membres du RAPSIM opèrent et interviennent dans une diversité de types de logements sociaux : maisons de chambres, studios, logements pour famille, pour aînés, pour femmes ou jeunesse, transitoire ou permanent et avec un accompagnement et un soutien communautaire à intensité variable. Les organismes en itinérance à Montréal sont des acteurs essentiels en matière d'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance et ont développé une expertise clé en matière de logements sociaux. Depuis des décennies, ils développent des projets qui répondent aux besoins de leurs communautés et qui permettent à des milliers de personnes d'éviter la rue ou d'en sortir.

**Le RAPSIM demande le retrait complet du projet de loi 20** *Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation.* Ce faisant, nous rajoutons notre voix à celle des autres groupes communautaires qui demandent aussi le retrait global du PL20, tout en exposant nos craintes particulières pour le milieu communautaire en itinérance montréalais.

Le RAPSIM et ses membres sont très inquiets face au dépôt de ce projet de loi qui, malgré son nom, ne permettra pas de favoriser l'accès au logement. Nous reconnaissons la difficulté d'avoir accès à un logement social. Cependant, ce projet de loi qui n'offre aucune mesure pour augmenter l'offre en logements sociaux risque d'en restreindre l'accès. Il n'aura aucun impact sur l'offre et sur la crise du logement cher et ne rajoute pas de possibilités, mais érigera plutôt des barrières d'accès à la stabilité résidentielle pour bon nombre de personnes qui peinent déjà à se loger.

Il faut comprendre que chaque type de tenure (HLM, coopératives d'habitations, organismes communautaires, permanents, transitoires) a son importance dans l'offre de logement social et communautaire au Québec et chacune a une façon de fonctionner qui lui est propre répondant ainsi à des populations et des besoins différents. Un projet de loi aussi large démontre un important besoin d'améliorer la connaissance du gouvernement du rôle des organismes communautaires en matière de logement qui semble actuellement sous-estimer les effets négatifs de cette loi.

### **Guichet de demandes de location**

Pour le RAPSIM et ses membres, la mesure la plus inquiétante et la plus inadaptée est l'implantation d'un guichet de demandes de location. Pour les organismes en itinérance de Montréal, il est clair que ce type de système unique précarisera davantage les personnes les plus vulnérables et qui sont difficiles à rejoindre. L'expérience montre que les gros systèmes d'accès (que ce soit en matière de santé ou de logement) ne conviennent pas aux réalités des personnes les plus désaffiliées.

En effet, l'instabilité et la précarité qui découlent du fait d'être en situation d'itinérance viennent avec un accès limité aux moyens de communication et aux modes d'organisation nécessaires pour naviguer dans un système traditionnel et centralisé. Les changements de numéro de téléphone peuvent être fréquents, ou le numéro de téléphone référent peut-être celui d'une intervenante communautaire.

Les organismes en itinérance, de par le lien qu'ils ont avec les personnes, développent des procédures plus adaptées et flexibles, permettant ainsi de faciliter l'accès à un toit pour des personnes qui tombent dans les failles de ces gros systèmes. Cette adaptation et flexibilité est compromise par l'instauration d'un guichet unique de demandes qui risque donc de réduire l'accès au logement des personnes en situation d'itinérance.

Il est primordial de reconnaître que les organismes communautaires en itinérance à Montréal sont bien plus que des propriétaires d'immeubles, ils créent des milieux de vie qui favorisent la stabilité résidentielle. L'intervention et le soutien communautaire offerts dans les milieux de vie qu'ils mettent en place permettent de favoriser le développement de l'autonomie des personnes, de leur pouvoir d'agir en tant que citoyen·ne, en leur offrant des possibilités de contribuer positivement à leur communauté. Avoir un toit est essentiel, mais ce qui permet aux personnes de se maintenir en logement passe surtout par le

soutien et la création d'un réel milieu de vie. Les groupes communautaires doivent pouvoir conserver leur autonomie face à l'identification des personnes auprès desquelles ils interviennent et qui sont susceptibles de trouver leur place dans leur milieu de vie.

Nous nous inquiétons également des répercussions négatives d'un guichet unique sur la capacité des personnes à choisir leur milieu de vie. L'accès n'est pas seulement de trouver une porte, mais c'est aussi d'être accompagné, de faire reconnaître ses besoins et d'être orienté vers les bonnes ressources. Un guichet unique de demandes pour les logements des organismes communautaires constitue une substitution du savoir expérientiel des intervenant·es qui orientent les personnes avec qui ils ont un lien de confiance vers les ressources adaptées à leurs besoins, ce qu'aucun système ne pourra faire. À Montréal, les groupes communautaires se coordonnent depuis longtemps et ont des structures de référencement et des procédures d'admission qui fonctionnent bien. Le problème qui freine véritablement l'accès aux personnes en situation d'itinérance est le manque de logements sociaux avec soutien.

Les besoins d'une personne en situation peuvent évoluer rapidement. Entre le moment où ils s'inscrivent sur une liste d'attente pour un logement, et le moment où ils reçoivent un appel pour en avoir un, leurs réalités peuvent avoir changé. Par exemple, être en Centre de traitement des dépendances ou hospitalisée, ou dans une situation nécessitant un accompagnement soutenu pour régulariser leur dossier et leur situation, afin de pouvoir procéder à l'entrée en logement. Les dynamiques locales et du milieu de vie ont aussi une importance majeure dans le choix d'une personne à intégrer un logement disponible. Par exemple, une personne qui se retrouverait à habiter dans le même immeuble que son agresseur, ou entourée de personnes qui consomment alors qu'elle est dans une démarche d'arrêt de consommation peut compliquer sa stabilité résidentielle. Le choix du milieu de vie et la capacité de refuser un logement sont essentiels.

Les organismes communautaires négocient chaque jour avec des situations et des besoins nécessitant adaptabilité et flexibilité. Est-ce qu'un processus rattaché à un guichet d'accès unique sera en mesure d'en faire autant? Quelles seront les conséquences si une personne refuse un logement proposé par le système ou s'il n'est pas en mesure de répondre aux critères dans les délais prescrits? Beaucoup de flous existent présentement quant à l'application concrète des mesures proposées dans ce projet de loi.

Le RAPSIM réitère **sa demande de retrait complet du PL20, comme le demandent d'autres regroupements communautaires en habitation et en itinérance qui ont aussi émis des avis en ce sens.** Nous invitons les parlementaires à travailler avec et à entendre les besoins réels du milieu de l'itinérance et de l'habitation, qui nomment clairement que l'enjeu actuel n'est pas un problème de gestion de listes d'attente, mais le manque de logements sociaux et communautaires. C'est sur ce point que le gouvernement doit urgemment agir et concentrer ses énergies et son argent.